FBC-534-6

ARCHIVES DE PUJOL BEGOUEN

SOCIÉTÉ
DES
Lettres, Sciences & Arts
DE L'AVEYRON

Rodez, le 16 mars 1910

Rien à faire

Monsieur,

Il me semblait qu'il avait été dit avec M. le curé de Saint-Cleri que les 20 fr. que vous offriez récemment employés à continuer les fouilles, après entente avec le propriétaire légitime de la Pierre. Mais la générosité a surnagé, et l'intention de l'un et de l'autre serait de ne rien faire payer moyennant le dépôt au musée de la Société. Ainsi vous comprendrez que je vous mis redevable de la somme de 20 fr., à votre disposition. Que je vous dire d'ailleurs que la plaquette ne fut pas trouvée dans les fouilles subventionnées par la Société : elle avait été découverte antérieurement. Voilà pourquoi elle ne fut pas déposée à la Société.

M'étant mis en relations avec M. Arbès à propos des membres de Millau, je lui ai parlé de votre idée à son sujet pour le Folklore. Il ne la répondu que vu ses occupations il lui

était impossible de rien entreprendre comme auteur. J'en reviens à M. de Bonald. Voyez-le. S'il veut se charger du travail, voyez-le. Il aboutira, et M. Ortières imprimerait plus rapidement que tout autre.

Si le département n'a pas du grand séminaire pour en disposer pour les Archives départementales, le Musée de la Société, la Société et aussi les abbés, voyez, je vous l'assure que la faute en est aux administrateurs catholiques. On va bâtir un grand séminaire à N.-D. de Pitié, soit la Barette, autrefois domaine de Vent-clos, au dessus de la gare de Paravère. Que l'on bâtisse, il y aura tant de bâtiments que nous finirons, j'espère, pour trouver un logement pour le musée et les archives de la Société.

Nous héritions de madame de Séguet née de Lanicric une vingtaine de tableaux. Mais que de choses à dire ou à envisager, qui se disent ou s'envisagent à de propos!

Quand est-ce donc mettez-vous la Société en mouvement pour Espalion? Vous avez commencé les tournées: c'est à vous à ne pas jeter le manche après la cognée. Envoyez une lettre de rappel à M. le Président.

Je ne vois pas autre chose à vous dire. M. Coustans ne s'est pas dérangé. La question des liquidateurs prime bien des choses.

M. le Curé de Saint-Alain me laisse le soin de vous transmettre sa considération.

Veuillez agréer, honoré monsieur Castaillhac, mes sentiments les respectueux et très distingués,

Louis Manon

ARCHIVES DE PUJOL BEGOUEN